

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pêcheries dans le Sud-Ouest de l'océan Indien Seules 17 % d'entre elles appliquent un plan de gestion des pêches



Nairobi, 28 avril 2022 - Deux rapports préliminaires, relatifs aux (1) plans de gestion des pêches et (2) à la définition de la pêche artisanale, ont été soumis pour validation à sept pays du Sud-Ouest de l'océan Indien (SOOI) lors d'un atelier du programme EEOFISH les 26, 27 et 28 avril 2022 à Nairobi, au Kenya. Ces rapports tirent la sonnette d'alarme sur le fait que seules 61 des 216 pêcheries recensées dans la région ont un plan de gestion des pêches, et seules 36 les mettent effectivement en œuvre.

« Ces pêcheries, tout comme le secteur de la pêche en général, sont affectées par la surpêche, par les pratiques de pêche non durables, par la pollution et par la croissance démographique en l'absence de la mise en place et de l'application de normes de gestion. D'où l'importance de ces rapports qui font un état des lieux, signalent les leçons apprises et les meilleures pratiques qui ressortent des expériences passées ; ils formulent aussi des recommandations pour une meilleure exploitation et pour une gestion durable de la pêche artisanale à l'avenir », souligne Vincent Degert, ambassadeur de l'Union européenne auprès de la République de Maurice et de la République des Seychelles.

La pêche artisanale, un filet de sécurité sociale mal exploité

La pêche artisanale représente 78 % des prises des pays tels que les Comores, le Kenya, Madagascar, Maurice, le Mozambique, les Seychelles et la Tanzanie. Ce secteur contribue fortement à la sécurité alimentaire ainsi qu'aux moyens de subsistance des populations, notamment des plus pauvres. Environ 42 % des prises de la pêche artisanale sont ainsi destinées à la consommation personnelle, et la vente des poissons représente environ 32 % des revenus des ménages de pêcheurs dans la région.

Le secteur est cependant susceptible de contribuer de manière beaucoup plus importante au développement qu'il s'agisse de l'emploi, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et de la création de richesse tant sur le plan local que national et régional. Le potentiel de la pêche artisanale est estimé à 4 milliards de dollars américains, avec une rente économique d'environ 400 millions de dollars américains de perdu par an.

Une gestion inclusive du secteur pour plus d'efficacité et pour assurer sa durabilité

Les pays du SOOI ont introduit les plans de gestion des pêches pour tirer profit du potentiel du secteur et gérer durablement leurs ressources. « *Les rapports montrent qu'il faut plus d'inclusion des différentes parties prenantes, renforcer les compétences, notamment par la formation, rendre plus accessibles les financements et améliorer les cadres légaux pour élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des pêches utiles, efficaces et générateurs de revenus et d'emplois durables* », explique Vêlayoudom Marimoutou, Secrétaire général de la Commission de l'océan Indien. « *Il y a donc des efforts institutionnels, sectoriels et opérationnels à consentir collectivement pour mieux gérer les filières et ainsi atteindre les résultats attendus de durabilité économique pour tous, d'inclusivité sociale et de soutenabilité environnementale, notamment avec l'appui du programme EEOFISH* », précise-t-il.

Les deux rapports sur la proposition de redéfinition et de caractérisation de la pêche artisanale et sur les données et recommandations relatives aux plans de gestion des pêches du SOOI fournissent les informations nécessaires pour une prise de décision avisée quant à l'élaboration de programmes et de stratégies sur l'avenir de la pêche dans la région.

Les deux rapports en question ont été commandités par le programme EEOFISH qui vise à faire de la pêche durable un levier économique pour la région de l'Afrique de l'Est, de l'Afrique australe et de l'océan Indien. Financé et promu par l'Union européenne, ce programme est mis en œuvre par la Commission de l'océan Indien (COI), l'Agence du lac Tanganyika (LTA), l'Organisation des pêches du lac Victoria (LVFO), le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Commission des thons de l'océan Indien (IOTC), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et la Commission des pêches du Sud-ouest de l'océan Indien (SWIOFC).

Les versions finales des rapports seront disponibles à l'adresse <https://www.ecofish-programme.org/publications> à compter du 30 mai 2022

CONTACTS PRESSE :

Unité de communication de la COI
communication@coi-ioc.org
Tel.: (+230) 402 61 00

Andry Rasoanindrainy
ecofish.tat.andry@incatemaconsulting.es
(+230) 545 72 722

Momanyi Sharon Nyanchama
nyanchamar@gmail.com
(+ 254) 726 744 907

EEOFISH project team - c/o Indian Ocean Commission – 4th floor, Blue Tower – Rue de l'Institut, Ebène, Mauritius – Phone: +230 402 6100

Promoted and Funded by

Implementing Partners

